

## Arrêté RIFSEEP pour les personnels de bibliothèques

## Le SNPTES obtient gain de cause pour les élèves fonctionnaires de l'ENSSIB !

*Nathalie FRAYON, déléguée locale section de Strasbourg*

Après un courrier à la ministre en date du 13 octobre 2017 et des interventions des représentants SNPTES des élèves fonctionnaires en CA et CHSCT de l'ENSSIB, le SNPTES obtient satisfaction sur l'attribution d'une prime dans le cadre du RIFSEEP pour tous les élèves conservateurs et bibliothécaires.

Pour le SNPTES, l'attribution d'un régime indemnitaire inexistant jusqu'à présent est une belle avancée. Il n'en demeure pas moins que la situation de ces personnes reste précaire tant sur le plan social que pédagogique.

Grâce à l'action du SNPTES auprès du ministère, le régime indemnitaire appliqué sera celui pratiqué pour les autres corps de fonctionnaires (par exemple, les élèves attachés d'administration de l'État des IRA). Le plancher réglementaire au 1<sup>er</sup> grade de leur corps sera attribué et ce, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2017**, ce qui représente **1050 euros annuel**.

Cependant, le ministère par l'intermédiaire du directeur général des ressources humaines, Edouard Geffray s'est engagé à envoyer un courrier au directeur de l'ENSSIB et à la rectrice de Lyon pour que le montant mensuel de cette indemnité soit de **217 euros par mois** pour les élèves bibliothécaires et **250 euros par mois** pour les élèves conservateurs soit un gain par rapport au plancher réglementaire et ce, pour s'approcher de ce qui est versé aux IRA.

Le SNPTES se montrera très vigilant sur l'application à la lettre de cette demande ministérielle.

Malgré tout, cette avancée est loin d'être suffisante et le SNPTES continuera à œuvrer auprès des élèves fonctionnaires et du ministère pour que leur statut sorte de la précarisation. En effet, l'absence de prise en charge des frais d'hébergement et de transport reste un souci majeur et une forme de discrimination qui empêche nombre de collègues, éloignés de cette école, de passer les concours.

Plus globalement sur le RIFSEEP, le SNPTES **entend défendre les intérêts des collègues au sein de ce dispositif et œuvrera dans les établissements pour une application en faveur de l'ensemble des personnels.**

*Choisy-le-Roi, le 16 février 2018*